

**Le salariat : mort ou vif ?***Wage employment : dead or alive**El trabajo asalariado : ¿muerto o vivo ?*

**Paul Bouffartigue, Sylvie Monchatre, Mathilde Mondon-Navazo, Martine D'Amours, Patrick Cingolani, Mirella Giannini, Christophe Ramaux et Pierre Rolle**

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/nrt/3997>

DOI : 10.4000/nrt.3997

ISSN : 2263-8989

**Éditeur**

Nouvelle revue du travail

Ce document vous est offert par Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Référence électronique**

Paul Bouffartigue, Sylvie Monchatre, Mathilde Mondon-Navazo, Martine D'Amours, Patrick Cingolani, Mirella Giannini, Christophe Ramaux et Pierre Rolle, « Le salariat : mort ou vif ? », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 13 | 2018, mis en ligne le 31 octobre 2018, consulté le 06 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/nrt/3997> ; DOI : 10.4000/nrt.3997

Ce document a été généré automatiquement le 6 novembre 2018.

© Tous droits réservés

## Contribution de Christophe Ramaux

**LA NRT :** Comment appréhendez-vous le salariat et quelle définition en proposeriez-vous ?

**Christophe Ramaux :** Deux principaux critères, déjà présents chez Marx, ont été retenus lorsqu'il s'est agi, au tournant des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles (avec notamment les travaux de la Société d'études législatives) de définir le contrat de travail salarié : la subordination (la « soumission réelle » de Marx) et la dépendance économique (la « soumission formelle », le salarié n'a aucun droit sur le produit de son travail). Le droit retient plutôt le premier indice. Il gagnerait à mobiliser plus amplement le second afin de réintégrer dans le salariat les nouvelles formes de travail indépendant (les travailleurs ubérisés des plateformes en particulier) qui font ressurgir le travail à la tâche, le marchandage et partant l'auto-exploitation de la main-d'œuvre.

L'essentiel est toutefois de saisir la portée du salariat. Pendant longtemps, à la suite de Marx et de bien d'autres, il a été appréhendé en termes d'exploitation, d'où la revendication de son abolition que l'on retrouve chez les premiers socialistes, les communistes, les anarchistes et les syndicalistes révolutionnaires (sa disparition est revendiquée dans la courte motion de 1906, dite Charte d'Amiens). Au fil du XX<sup>e</sup> siècle, cette revendication est toutefois apparue de plus en plus incongrue puisque le droit social (le droit du travail et la protection sociale) protégeant les travailleurs s'est développé en s'adossant au... salariat. C'est tout le mérite de l'ouvrage de Claude Didry (*L'Institution du travail*, 2016) : il exhibe qu'en fait, dès l'origine, le salariat est un support d'émancipation, construit contre le contrat de louage d'ouvrage qui dominait jusqu'alors.

Le salariat inscrit le travailleur dans un collectif, l'entreprise. Or de même qu'il importe aujourd'hui de défendre le salariat, il importe de réhabiliter l'entreprise contre la finance. Les néolibéraux promeuvent l'entreprise liquide (réduite à un portefeuille financier liquidable à tout moment en Bourse) et le travail liquide, d'où leur éloge du contrat précaire. Mais c'est une dystopie. On n'achète pas des machines, pas plus qu'on n'embauche des salariés, pour s'en débarrasser le jour même, comme on peut le faire avec des titres financiers. La vocation première d'une entreprise est de produire des biens ou services, ce qui suppose une vision de long terme. L'entreprise ne se réduit pas aux actionnaires qui, fréquemment, pour les plus grandes d'entre elles, la connaissent peu. Il est plus que temps de reconnaître – comme nous y invitent les travaux menés au

collège des Bernardins avec notamment ceux d'Olivier Favereau – qu'il existe plusieurs parties constituantes de l'entreprise, dont les salariés ; d'infuser en France une logique de codétermination à l'allemande. Et aller en ce sens, c'est aussi promouvoir la stabilité de la relation de travail. L'emploi à vie n'est-il pas *de facto* en vigueur dans les grandes entreprises industrielles allemandes ?

**LA NRT :** Comment interprétez-vous les éléments de constats présentés ici ? De quels types de transformations sont-ils le symptôme à vos yeux ?

**C. R. :** La montée de la précarité est réelle, mais gare sur ce sujet comme sur bien d'autres (la protection sociale, les services publics, etc.) à ne pas noircir le tableau. Pour une large part, elle est le produit du chômage. Quand l'emploi redémarre durablement, elle se contracte. Entre 1997 et 2002, deux millions d'emplois salariés ont été créés. Dans un premier temps, la précarité a augmenté, ce qui s'explique aisément, les entreprises embauchant d'abord sous cette forme, à défaut de visibilité sur la durabilité de la reprise, et l'utilisant aussi afin de sélectionner leurs CDI. Entre 1997 et 2000, sur 1,4 million d'emplois salariés créés, 520 000 (40 %) l'ont été sous forme d'emplois temporaires. Mais entre 1998 et 2002, la précarité a reculé : 850 000 CDI de plus ont été enregistrés et 150 000 emplois temporaires en moins. Un phénomène similaire a été observé avec la reprise enregistrée entre 2004 et 2007 : sur le million d'emplois salariés créés alors, 70 % l'ont finalement été en CDI, particulièrement en fin de période. Depuis 2015, 900 000 emplois salariés ont été créés, dont 60 % sous forme de CDI. Si la reprise dure (mais durera-t-elle ?) il est à parier que l'emploi temporaire se contractera. La question centrale n'est pas celle de la précarité de l'emploi, mais celle du chômage, du sous-emploi, et donc des politiques macroéconomiques. Les libéraux se concentrent sur le marché du travail et c'est un piège de les suivre... même si c'est sur le ton de la déploration. En matière de transformation des formes d'emploi, le développement des nouvelles formes de travail indépendant (même s'il convient de ne pas hypertrophier le phénomène) et, plus encore, de la sous-traitance sont sans doute des questions plus importantes.

**LA NRT :** Quels sont les faits empiriques saillants qui ont nourri votre réflexion ?

**C. R. :** Sur le sujet de la précarité, toutes les données qui attestent de la permanence de l'emploi stable. Les trois quarts des emplois sont en CDI et ce chiffre n'a quasiment pas bougé depuis près de quarante ans. La hausse de l'emploi temporaire (de 5 % de l'emploi total en 1982 à 14 % en 2017) a en fait surtout compensé le déclin de l'emploi indépendant (18 % encore en 1982 et 12 % en 2017 en dépit de la légère remontée observée depuis le milieu des années 2000). En France, 45 % des salariés en CDI déclarent plus de 10 ans d'ancienneté (avec 21 ans en moyenne !) dans la même entreprise, et cela au moment de l'enquête (l'ancienneté finale est évidemment bien plus grande). 60 % déclarent plus de cinq ans d'ancienneté, seulement 12 % moins d'un an. Au Danemark, royaume de la flexicurité, ce qui s'explique largement par le poids plus important des PME, 23 % des salariés déclarent moins d'un an d'ancienneté, mais la moitié a tout de même plus de 5 ans d'ancienneté (dont 27 % plus de 10 ans).

**LA NRT :** Dans quel cadre théorique situez-vous cette interprétation ?

**C. R. :** Marx initialement (et encore quelque peu aujourd'hui tout de même !), Keynes pour le prolonger et le dépasser sur la question de l'État. Et pour parachever le tout la pensée républicaine, avec notamment l'œuvre de Marcel Gauchet. Ce dernier soutient que nos sociétés démocratiques sont mixtes, avec un pôle libéral (liberté de pensée, de s'exprimer, de s'associer, de contracter, etc.) et un pôle qui ne l'est pas, celui de l'État,

de la nation, des institutions, sans lesquelles la démocratie est peu de chose. En prolongeant son propos, on peut soutenir que l'économie elle-même est mixte, avec un pôle privé, qui est précieux (ce qui n'interdit pas de questionner son fonctionnement), et un pôle public qui ne l'est pas moins et qui est toujours très développé (services publics, protection sociale, droit du travail, etc.). Pour penser la démocratie politique, nous avons la pensée républicaine. Pour penser l'économie mixte, et en particulier son pôle public, celui de l'État social (services publics, protection sociale, droit du travail, etc.), il nous reste à construire ce que j'appellerais une « économie républicaine ». Nous ne partons pas de rien. Il existe des linéaments précieux du côté de la théorie keynésienne. Pierre Bourdieu lui-même, à la fin de sa vie, a admis que l'État avait un volet émancipateur, avec l'État social, lequel est légitimé indique-t-il par la promotion de ce qu'il nomme l'« universel », l'intérêt général en fait (s'il s'est résolu à parler d'État à la fin de sa vie, Bourdieu n'est guère parvenu à parler d'intérêt général lui préférant ce succédané de l'universel).

**LA NRT :** Contre qui avez-vous le sentiment d'avoir développé votre analyse ? Autrement dit, quel est l'adversaire théorique avec qui vous discutez/disputez ?

**C. R. :** Les libéraux bien sûr, en y intégrant leur déclinaison libertaire. Les uns et les autres sont naturellement attirés par le bougisme de par leur rejet de l'État et des statuts.

Les élites néolibérales s'acquittent fort bien d'une contestation libertaire pseudo-radicale (et ethnocommunautaire à présent... sur un mode très américain !). La loi El Khomri aurait pu donner lieu à un vaste débat citoyen sur le modèle de celui qui s'est déployé au moment de la constitution européenne de 2005. Le rabougrissement du mouvement autour du happening libertaire de Nuit debout n'y a pas aidé. Avec le mouvement des cheminots aurait pu éclore un véritable printemps des services publics. Le rabougrissement autour des « têtes de cortège » et leur violence et de quelques ZAD (dans un champ passe encore, mais dans une université cela aboutit à fermer un... service public) n'y a pas aidé.

L'ouvrage de Thomas Coutrot *Libérer le travail* (Le Seuil, 2018) est symptomatique des impasses libertaires. À juste titre, l'auteur critique les thèses sur la fin du salariat et le revenu universel, qui invitent à se libérer du travail. Il leur oppose le projet de libérer *le travail*. Mais comment penser cette libération ? L'auteur force le trait lorsqu'il indique que la gauche autogestionnaire n'a pas pensé cette question. Cela lui permet de se présenter en chevalier blanc. Avec ce souci : il passe, ce faisant, outre les difficultés sur lesquelles a justement buté le projet autogestionnaire (et le mouvement coopératif), dont la principale, celle du pouvoir, de la hiérarchie. Thomas Coutrot n'aime ni l'État, ni la nation, ni le pouvoir. Il se prononce pour « l'absence d'autorité hiérarchique dans le travail » (p. 293). Mais on voit mal comment pourraient fonctionner des entreprises où « chacun.e prend librement les initiatives et les décisions qu'elle veut à l'intérieur de son champ de compétence » (p. 18) ! C'est mésestimer la part d'hétéronomie (que reconnaissait A. Gorz) inhérente à la production collective. C'est mésestimer qu'une entreprise, à l'instar d'une société, a une consistance propre, qui demande à être prise en charge (Thomas Coutrot le reconnaît d'ailleurs à sa façon en étant étonnamment indulgent avec la figure du patron-gourou).

La démocratie représentative est radicale (bien plus que la démocratie directe à y bien réfléchir) dans la mesure où elle ne nie pas, mais affronte la question du pouvoir. Le

pouvoir, on le sait, peut conduire au pire, mais – et avec lui l'hétéronomie, la hiérarchie – il est indispensable pour prendre en charge la part du tout irréductible au jeu des parties, si du moins on accepte de considérer, contre les libéraux et les libertaires, que cette part du tout existe. Et ce qui vaut à l'échelle d'un pays, vaut pour l'entreprise. Il y a bien lieu de libérer le travail à la fois du pouvoir de la finance et du pouvoir autocrate de certains chefs d'entreprise, les deux se combinant fréquemment. Mais, bien plus que l'autogestion, c'est du côté de la démocratie représentative qu'il faut se tourner pour œuvrer en ce sens (le rapport de Nicole Notat et Pierre Senard, *L'entreprise, objet d'intérêt collectif*, est ici particulièrement bienvenu). Et cette démocratie suppose des institutions et avec elle une certaine forme de stabilité.